

## Mission de commissaire aux comptes ou d'expert comptable

# LES MISSIONS D'INVESTIGATION SUR LES FRAUDES COMPTABLES ET FINANCIÈRES COMMISES PAR LES DIRIGEANTS



*Les scandales financiers qui ont éclaboussé les Etats-Unis (Enron, Worldcom) et l'Europe (Parmalat) entre 2001 et 2002 ont placé la fraude au cœur des enjeux économiques et financiers de ces dernières années. Malversations financières, détournement de fonds, irrégularités comptables : la série de révélations frappant des firmes multinationales emblématiques a provoqué une grave crise de confiance des actionnaires à l'égard des managers, des conseils d'administration et des cabinets d'audit chargés d'assurer la transparence de l'information financière délivrée au public.*

*Plusieurs mesures ont été adoptées visant au renforcement de l'arsenal réglementaire et juridique dans les principaux pays concernés : loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis (juillet 2002) et loi de sécurité financière en France (août 2003). Dans le même temps, de nouvelles normes d'audit ont été édictées afin d'accroître la prise en compte du risque de fraudes par les contrôleurs légaux : normes SAS 99<sup>(1)</sup> aux Etats-Unis, norme ISA 240<sup>(2)</sup> de l'IFAC au niveau international transposée en France par la NEP 240<sup>(3)</sup>. Ces fraudes spectaculaires constituent la partie émergée d'un phénomène largement répandu : près de la moitié (43%) des entreprises françaises, quelles que soient leurs tailles, déclarent avoir constaté des infractions au cours des deux dernières années<sup>(4)</sup>.*

### L'enjeu de la lutte contre la fraude pour les entreprises

Les fraudes sont multiples et protéiformes. Celles commises par les dirigeants d'entreprise sont principalement de deux natures : les fraudes sur les états financiers (présentation frauduleuse des données chiffrées relatives à la situation de l'entreprise), et les manœuvres de dissipation de l'actif social. L'importance de ces coûts et la prise de conscience des enjeux liés à la fraude conduisent ainsi un nombre croissant d'entreprises à faire appel à des spé-

cialistes externes afin de les assister dans la lutte contre la délinquance comptable ou financière.

Cette exigence accrue peut constituer un axe de développement intéressant pour l'expert-comptable. Par ses compétences reconnues en matière de contrôle interne et de procédures comptables, son exigence éthique et sa connaissance des activités de ses clients, l'expert-comptable constitue en effet un interlocuteur privilégié des entreprises face à la fraude.

### Qu'est-ce qu'une mission d'investigation ?

Une mission d'investigation consiste pour l'expert-comptable à intervenir dans le cadre de ses missions de conseil en cas de soupçon ou de fraude avérée mise en évidence par l'entreprise

Son rôle consiste alors à intervenir en amont de l'action judiciaire afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons existants. En cas de découverte avérée, il s'agit de reconstituer les schémas d'opérations frauduleuses, de collecter des preuves en vue d'éventuelles poursuites judiciaires, d'évaluer les impacts financiers, d'identifier les acteurs potentiellement responsables, et, le cas échéant, de proposer des actions correctrices.

Ces missions peuvent être diligentées soit par les actionnaires majoritaires ou la société mère d'une entreprise filiale dont les dirigeants se sont rendus coupables de fraude, soit par l'entreprise victime d'une fraude commise par des tiers, en application par exemple d'une clause contrac-

tuelle d'audit. Enfin, le commissaires aux comptes peut également recourir à l'éclairage d'un confrère spécialisé en cas de soupçons de fraude chez un client dans les conditions prévues par la norme NEP 620<sup>(5)</sup> de la CNCC.

L'objectif immédiat d'une telle mission est de mettre un terme à la fraude en mettant le responsable hors d'état de nuire. L'objectif à moyen terme consiste à obtenir réparation du préjudice subi en rassemblant les preuves qui permettront d'engager la responsabilité directe du dirigeant, ou les responsables indirects (complices, receleurs, ...).

Enfin, l'intérêt d'une telle mission est d'empêcher que de telles fraudes ne se reproduisent en mettant en application des recommandations formulées par l'expert-comptable à l'issue de son intervention.

Les missions d'investigation se distinguent des missions d'audit ou d'expertise judiciaire par leurs aspects légaux, leurs périmètres d'analyse et leurs approches méthodologiques. Elles répondent toutefois aux mêmes exigences déontologiques en matière d'objectivité, de respect du principe de présomption d'innocence et de secret professionnel.

### Cadre conceptuel et méthodologie relative aux missions d'investigation

Le cadre conceptuel présenté dans le schéma de la page suivante récapitule les grandes étapes de la démarche d'investigation financière.

L'approche proposée s'inspire des démarches scientifiques empiriques<sup>(6)</sup> qui reposent sur la construction d'une théorie de la fraude à partir des observations effectuées et des analyses conduites sur le matériau disponible.

En amont de l'intervention sur site, un travail d'identification des zones de risques doit être mis en œuvre afin d'envisager les sept paramètres suivants :

1. La culture éthique de l'entreprise ;
2. La capacité du dirigeant à contourner les dispositifs de contrôle interne ;
3. Le niveau de complexité organisationnelle ;
4. L'importance relative de la rémunération variable du dirigeant ;

1. *Statement on Auditing Standards N° 99: Consideration of Fraud in a Financial Statement Audit (AICPA)*

2. *ISA 240 : The Auditor's Responsibility to Consider Fraud and Error in an Audit of Financial Statements (IFAC)*.

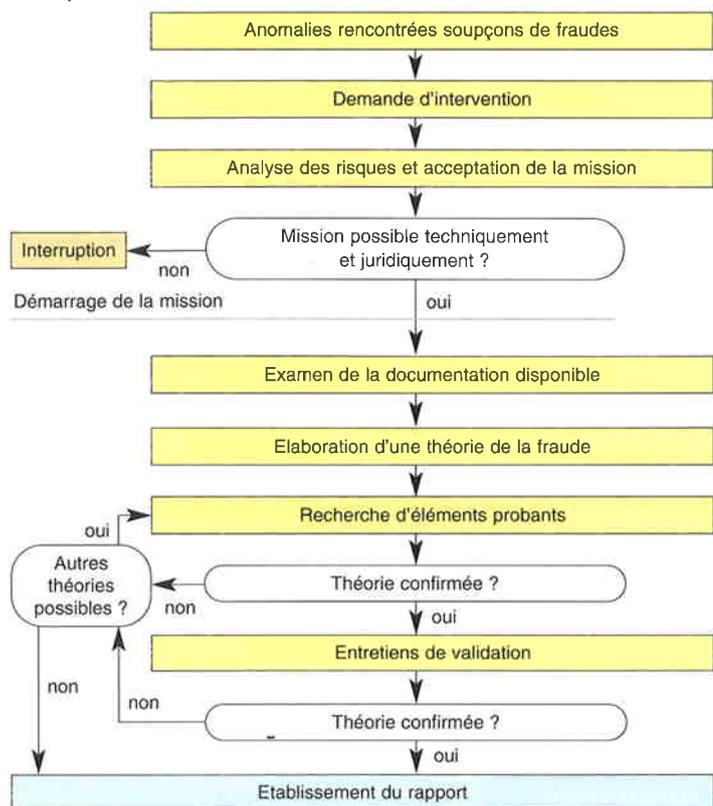
3. *NEP 240 : Prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes (mai 2007)*.

4. *PricewaterhouseCoopers : Enquête sur la fraude dans les entreprises en France, en Europe et dans le monde, 2007*.

5. *NEP 620 : Intervention d'un expert (mai 2007)*.

6. *J.T Wells: "The first step in uncovering fraud in the auditor's bailiwick: analyzing financial information", août 2003*.

5. Le niveau de pression pesant sur l'entreprise ;
6. Le niveau de risque structurel lié à l'activité ;
7. Le niveau de risque lié aux événements récents de la vie de l'entreprise.



La représentation graphique des résultats obtenus permet de visualiser la configuration dans laquelle se situe l'entreprise et de localiser avec précision les zones de risques à considérer lors de la définition du programme de travail.

La mise en œuvre des travaux de détail implique quant à elle une analyse minutieuse et approfondie de la documentation disponible dont la description excéderait le cadre du présent article. On retiendra que l'utilisation d'un certain nombre d'outils d'analyse et de "datamining", parmi lesquels la désormais célèbre "loi de Benford", permet l'exploitation efficace de fichiers volumineux (flux de trésorerie, mouvements de personnels, mouvements de stocks, journaux comptables,...).

Il est toutefois impossible d'envisager une présentation exhaustive tant la problématique de la fraude est vaste et les procédés utilisés variés. Si des connaissances théoriques sont indispensables à la réalisation de ces missions, seule l'expérience permet de conduire ces interventions délicates avec succès. Le constat ainsi dressé ouvre donc la voie à la possibilité d'une spécialisation de certains experts dans le domaine particulier de la lutte anti-fraude. Cette compétence est d'ailleurs déjà reconnue aux Etats-Unis comme une discipline à part entière avec le diplôme d'analyste des fraudes certifié<sup>(7)</sup> délivré par la très sérieuse ACFE<sup>(8)</sup>.

### Pour en savoir plus

Mémoire DEC novembre 2007, *Les missions d'investigation sur les fraudes commises par les dirigeants*, disponible sur [www.bibliobaseonline.com](http://www.bibliobaseonline.com)

Mikael OUANICHE

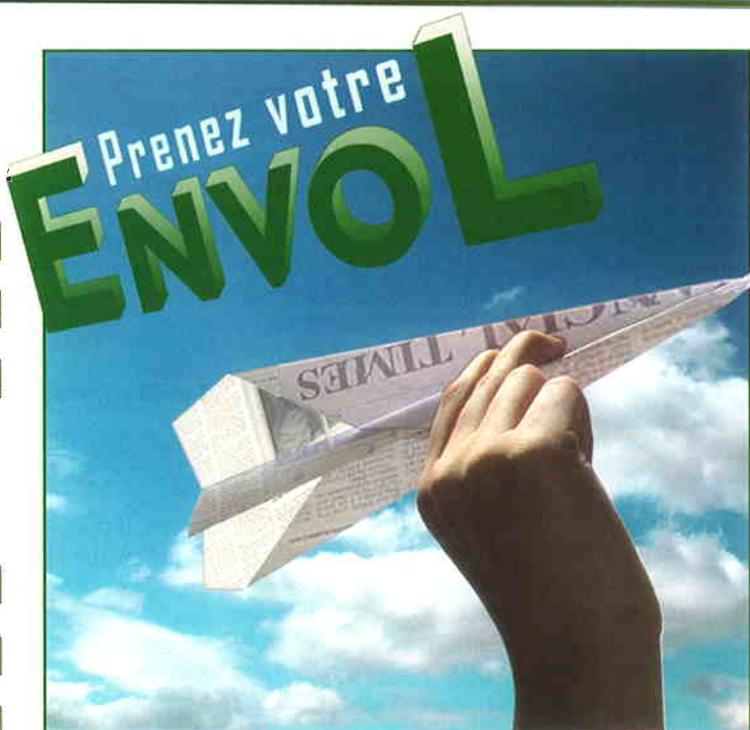
Diplômé d'expertise comptable

EM Lyon

[m\\_ouaniche@hotmail.com](mailto:m_ouaniche@hotmail.com)

7. Certified Fraud Examiner.

8. Association of Certified Fraud Examiners.



Formez-vous Demos !

Découvrez notre sélection spéciale **NORMES IFRS** :

Prochaines sessions de formations à Paris

L'essentiel des normes IFRS	5-7 nov. 8-10 déc.
Etablir et présenter vos états financiers en normes IFRS	8-10 déc.
Pratiquer les immobilisations et les amortissements en normes IFRS	17-18 déc.
Pratiquer la consolidation des comptes en normes IFRS	13-14 nov.
Les Normes IFRS pour non financiers : les enjeux pour les managers	8-9 déc.
Impact des normes IFRS sur le contrôle de gestion	11-12 déc.

**Offre fidélité :**  
 2 ateliers au prix de 1 190€ HT  
 3 ateliers au prix de 1 690€ HT  
 4 ateliers au prix de 2 090€ HT

Atelier pratique Normes IFRS : reconnaissance des revenus	<b>New</b>	15 déc.
Atelier pratique Normes IFRS : avantages du personnel et retraite	<b>New</b>	16 déc.
Atelier pratique Normes IFRS : Traitement des instruments financiers en IAS 39 & IAS 32	<b>New</b>	19 déc.
Atelier pratique Normes IFRS : Tableaux de flux de trésorerie - IAS	<b>New</b>	11 déc.

Formation et cycles longs : Julie Lecocq  
 Tél. : 01.44.94.58.35  
[jlecocq@demos.fr](mailto:jlecocq@demos.fr)

Coaching et sur-mesure : Agnès Pichon  
 Tél. : 01.44.94.14.53  
[apichon@demos.fr](mailto:apichon@demos.fr)

20 rue de l'Arcade 75008 Paris  
[www.demos.fr](http://www.demos.fr)



Paris - Bordeaux - Caen - Grenoble - Lille - Lyon - Marseille - Nancy - Nantes - Rouen - Strasbourg - Toulouse